

**Mis à jour le** 08/04/2020

**Type d'action** Actions juridiques ou institutionnelles

**Le promoteur de l'action**

**Territoire National**

**Responsable** Georges Alexandre Imbert (Président)

**Telephone** 06 74 46 00 97

**Courriel** georgesalexandre.imbert@orange.fr

**Site Internet** <https://www.aaavam.eu/>

**Adresse** 10 Rue de la Paix, Paris 75002, France

## Plus d'infos sur l'association

- Objet de l'association**
- Aide aux Victimes des accidents et maladies liés aux risques des médicaments.
  - Lutte contre les suicides et les actes de violences favorisés par les prescriptions de tranquillisants et de somnifères (anxiolytiques de la classe des Benzodiazépines et apparentés).

**Activités principales réalisées** Informations médicales et juridiques pour les victimes et leur ayant droit.  
12 000 témoignages/ environ 3 000 cotisants

**Nombre de bénévoles** 12

**Nombre de salariés** Consultants, pas de salarié  
National

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Description de l'action              | Action de groupe déposée contre Sanofi pour le médicament Agréal au Tribunal de grande Instance de Nanterre<br><br>Environ 1000 femmes se sont adressées à notre association pour des effets secondaires liés à la prise de ce médicament (principalement paralysie faciale) et une centaine de femmes ont participé à cette action de groupe<br><br>Attente de l'accord du tribunal depuis 2 ans |
| Thématiques associées à votre action | Médicaments   |
| Lieu(x) où se déroule(nt) l'action   | Tribunal De Grande Instance, 179/191 Avenue Frederic et Irene Joliot Curie, 92020 Nanterre  |
|                                      | 01/11/2018  |

|   |   | <b>Titre de l'action</b> |
|---|---|--------------------------|
| Quels sont vos objectifs par rapport à cette action ?           | Mettre en lumière les risques de l'Agréal pour les patients et obtenir des indemnisations pour les victimes   |                          |
| Si votre action est terminée, avez-vous atteint vos objectifs ? | Non   |                          |
| Type de publics   | Tous les publics  |                          |
| Qui sont les financeurs ?                                       | Financement par l'AAAVAM<br>Urbain, Périurbain, Rural   |                          |
| Une évaluation a t-elle été faite ou est-elle prévue ?          | Non   |                          |
| Un bilan est-il fait ou prévu ?                                 | Non<br><br>Nous attendons toujours que le Tribunal accepte notre plainte<br><br>Edition ponctuelle  |                          |
| Utilisez-vous des outils pour soutenir votre action ?           | Oui   |                          |
| Si oui, merci de préciser les outils utilisés                   | Dossiers des victimes, rapports, documentations, etc.   |                          |
| Durée prévue  | + d'un an<br><br>Oui  |                          |
| Merci de préciser   | 10 années de procédure ; après le décès en 2015 de l'avocat à qui nous avions confié la défense des victimes (celles qui n'avaient pas de conseil personnel) ; après des expertises médicales judiciaires établissant un lien de causalité certain des séquelles constatées avec le médicament Agréal ; un constat : ces expertises judiciaires mettant pour la plupart en cause la responsabilité des médecins prescripteurs, qui n'avaient pas été assignés, sont difficiles à exploiter judiciairement.<br><br>En ce qui concerne l'Agréal, les notices sont corrompues depuis la première autorisation de mise sur le marché, aucune ne mentionnant qu'il s'agit d'un neuroleptique. Des notices datant de 1997, alors que le psychotrope était commercialisé par le laboratoire Synthélabo, indiquent en des termes ambigus davantage d'effets indésirables que les notices plus récentes. |                          |
| Pathologies ou situations de santé à risque abordée(s)          | Iatrogénie  |                          |

|                                   | Nationale     |
|-----------------------------------|---------------|
| Où votre action se déroule-t-elle | Tribunal<br>? |
|                                   | Oui           |